Manipulateur(trice) en électro-radiologie médicale (MERM)

Réaliser des actes relevant de l'imagerie médicale, de la médecine nucléaire, des explorations fonctionnelles et de la radiothérapie qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

SOINS
SOINS MÉDICO-TECHNIQUES

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 6 (Licence)

CODE MÉTIER
05L30

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil de la personne soignée et recueil des données
- Contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits
- Établissement/actualisation, organisation et mise en oeuvre de processus, procédures, protocoles, consignes, spécifiques à son domaine d'activité
- Exploitation, gestion et transfert des données et images
- Formation et information des professionnels et étudiants
- Information de la personne soignée et mise en oeuvre des soins dans le cadre de la continuité des soins
- Mise en oeuvre des mesures de radioprotection
- Mise en oeuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques
- Organisation des activités et gestion des ressources
- Réalisation de soins à visée diagnostique et thérapeutique dans le champ de l'imagerie, la médecine nucléaire, la radiothérapie et les explorations fonctionnelles
- Veille et recherche professionnelle

SAVOIR-FAIRE

- Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser
- Conduire une relation avec la personne soignée
- Evaluer, améliorer ses pratiques professionnelles. Analyser et adapter sa pratique professionnelle en regard de l'évolution des recommandations
- Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

- Mettre en oeuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins
- Mettre en oeuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public
- Mettre en oeuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

CONNAISSANCES REQUISES

- Communication et relation d'aide (44021)
- Éthique et déontologie professionnelles (14220)
- Hygiène hospitalière et Prévention des infections nosocomiales (43403)
- Logiciel dédié en électroradiologie médicale (43497)
- Logiciel dédié en radiothérapie (43039)
- Matériel et équipement d'imagerie (43061)
- Médicales générales et/ ou scientifiques (43054)
- Méthodes de recherche en soins (43001)
- Pharmacologie (11541)
- Physique (11454)
- Qualité (31354)
- Radioprotection (24121)
- Santé publique (13038)
- Sciences humaines (14254)
- Technologies de l'information et de la communication (NTIC) (46262)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- Pôle emploi Code ROME : J1306 Imagerie médicale
- CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : B4B/13 Manipulateur ou manipulatrice d'électroradiologie

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Décret n° 2011-748 du 27 juin 2011
- Décret n° 2011-2114 du 30 décembre 2011

FORMATION

Diplôme d'Etat manipulateur d'électroradiologie médicale (DE MERM) (43497)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 6 (Licence)

CERTIFICATEUR
Ministère de la santé et de la prévention

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Arrêté du 14 juin 2012 (B.O. Santé, avec référentiels en annexes)
- Arrêté du 14 juin 2012 modifié relatif au DE MERM
- Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergoth

RÉPERTOIRE

- RNCP18318

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale et continue
- Contrat d’apprentissage

ADMISSIBILITÉ

Formation initiale

- Etre âgé d’au moins 17 ans au 31 décembre de l’année des épreuves d’admission
- Etre titulaire du baccalauréat

Formation continue

- Justifier d'une durée minimale de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures

MODALITÉS D'ADMISSION

Formation initiale

- Préinscription sur Parcoursup et étude du dossier de candidature par l’institut, éventuellement complété par un entretien

Formation continue

- Sur dossier (déposé directement auprès de l'établissement de formation) qui sera examiné par un jury de sélection

---

JURY

L

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

Pas de VAE

PROGRAMME

Durée

3 ans, 5100 h (6 semaines de 20 semaines chacun), 180 crédits européens

Formation théorique : 2 100 h (Cours magistraux : 1 036 h - Travaux dirigés : 764 h - Travail personnel guidé : 300 h)

Formation clinique (stages) : 2 100 h

Travail personnel complémentaire estimé : 900 h

6 domaines de formation (57 unités d'enseignement, 120 ECTS)

1. Sciences humaines, sociales et droit
2. Sciences de la matière et de la vie et sciences médicales
3. Sciences et techniques, fondements et méthodes en imagerie médicale diagnostique et thérapeutique radiothérapie et explorations fonctionnelles
4. Sciences et techniques, interventions en imagerie médicale diagnostique et thérapeutique radiothérapie et explorations fonctionnelles
5. Outils et méthodes de travail
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle

Cf. Référentiel de formation - Annexe III

Stages (60 ECTS)

60 semaines (2 100 h pour les 3 ans, sur la base de 1 semaine = 35 heures)

- Première année : 14 semaines (6 semaines en S1 + 8 semaines en S2)
- Deuxième année : 20 semaines (8 semaines en S3 + 12 semaines en S4)
- Troisième année : 26 semaines (12 semaines en S5 + 14 semaines en S6)

Huit types de stages :

- Stage de soins en unité clinique (3 semaines)
- Stage d'imagerie de projection (6 semaines)
- Stage de scanographie (6 semaines)
- Stage d'imagerie par résonance magnétique (6 semaines)
- Stage d'imagerie vasculaire et interventionnelle (3 semaines)
- Stage de radiothérapie (6 semaines)
- Stage de médecine nucléaire (6 semaines)
- Stage d'explorations électrophysiologiques ou d'échographie (3 semaines)

OBTENTION DU DIPLÔME

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La seconde session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Le jury d'attribution du diplôme d'État se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

- la validation de l'ensemble des unités d'enseignement, dont les unités d'intégration
- la validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation
- la validation des actes, activités ou techniques réalisés en situation réelle ou simulée.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences sont déclarés reçus au diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale et obtiennent les 180 crédits ECTS.

DTSIMRT - Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique (43061+43497)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 6 (Licence)

CERTIFICATEUR
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

VALIDEUR
Universités

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Décret n° 2012-981 du 21 août 2012
- Arrêté du 24 août 2012 (LMD) (avec référentiels en annexes)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34541/

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale
Formation continue (diplôme éligible dans le cadre des études promotionnelles pour les agents de la FPH)
Apprentissage

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire :
du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent
ou d'un brevet de technicien
ou d'un diplôme classé au niveau IV du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

MODALITÉS D'ADMISSION

Organisées par le chef d'établissement sur avis d'une commission d'admission

JURY

Le jury d'attribution du diplôme est nommé par le recteur. Il est présidé par un enseignant-chercheur. Il comprend, outre son président :

- un inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional ;

- un représentant de l'agence régionale de santé ;
- au moins deux enseignants, dont un enseignant-chercheur et un enseignant de l'établissement ;
- un directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale ;
- au moins un manipulateur d'électroradiologie médicale en exercice depuis au moins trois ans ;
- au moins un médecin

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

Pas de VAE

PROGRAMME

Durée (à compter de la rentrée 2012)
3 ans, soit 6 semestres (LMD)

Programme :
Les enseignements comprennent :
- une formation théorique de 2 100 heures, sous la forme de cours magistraux (1 041 heures) et de travaux dirigés (769 heures) et de travail personnel guidé (290 heures) ;
- une formation clinique de 2 100 heures (stages)
Le travail personnel complémentaire est estimé à 900 heures

Le référentiel de formation du diplôme est constitué de 6 domaines de formation composés de 57 unités d'enseignement (UE). (V*oir détail dans l'annexe III de l'arrêté du 24 août 2012)*
1. Sciences humaines, sociales et droit.
2. Sciences de la matière et de la vie et sciences médicales.
3. Sciences et techniques, fondements et méthodes en imagerie médicale diagnostique et thérapeutique, radiothérapie et explorations fonctionnelles.
4. Sciences et techniques, interventions en imagerie médicale diagnostique et thérapeutique, radiothérapie et explorations fonctionnelles.
5. Outils et méthodes de travail.
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle.

Les stages ont une durée de 60 semaines, soit 2 100 heures pour les 3 ans, sur la base de 1 semaine = 35 heures.
Durée des stages pour la première année :
14 semaines, soit 6 semaines en S1 et 8 semaines en S2.
Durée des stages pour la deuxième année :
20 semaines, soit 8 semaines en S3 et 12 semaines en S4.
Durée des stages pour la troisième année :
26 semaines, soit 12 semaines en S5 et 14 semaines en S6.

OBTENTION DU DIPLÔME

- Le passage de 1ère en 2è année s’effectue par la validation des semestres 1 et 2,
- Le passage de 2è en 3è année s’effectue par la validation des semestres 1, 2, 3 et 4
L’évaluation des connaissances et des compétences est réalisée à l’issue de chaque semestre soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par une combinaison entre ces deux modalités. Le jury se prononce sur la validation de chaque semestre.

Le diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique est délivré par le recteur, après délibération du jury. Les candidats reçus obtiennent 180 crédits ECTS.

STATUT ET ACCÈS

Corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A (a compter du 1er septembre 2017)

Grades

- Manipulateur en électroradiologie médicale de classe normale (11 échelons)
- Manipulateur en électroradiologie médicale de classe supérieure (10 échelons)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours sur titres

Organisé au niveau de l’établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet

Conditions

- Etre titulaire du diplôme d’Etat de manipulateur d’électroradiologie **ou** du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique, **ou** d'une autorisation d'exercer la profession de manipulateur en électroradiologie médicale

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le DE de manipulateur d'électroradiologie médicale ou le DTS en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (hors financement FMEP)

Conditions

- Réussite à l'entrée en centre de formation
- Accord de prise en charge par l'établissement employeur
- Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme

---

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Appartenir à un corps ou cadre d'emploi de catégorie A.
- Justifier d'un des titres requis pour l'accès à ce corps

Concours réservé sur titres (jusqu'au 30 septembre 2024)

Ouvert pour les masseurs-kinésithérapeutes de catégorie B pour l'accès aux premier et deuxième grades de catégorie A

Conditions

- Etre titulaire d'un des titres ou diplômes requis pour l'accès dans le corps
- Justifier d'au moins 5 ans de services publics effectifs

Ressortissants européens

Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.

ÉVOLUTION DANS LA FPH

AU GRADE DE MANIPULATEUR D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE DE CLASSE SUPÉRIEURE

Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur

professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

CONDITIONS

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon du grade de manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale
- Justifier d'au moins 10 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois à caractère paramédical de catégorie A ou le corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale catégorie B (cadre d'extinction)

Au grade de cadre de santé paramédical

Concours interne sur titres

Conditions

- Etre titulaire du diplôme de cadre de santé ou d'un certificat équivalent
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Etre titulaire du DE de manipulateur d'électroradiologie médicale ou du DTS en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.
- ExercIce sur prescription médicale et sous la responsabilité et la surveillance d'un médecin.

Code de la santé publique : Article R4351-1

Spécificités

- En radioprotection
- Technicien(ne) du sommeil

Relations professionnelles

- Médecin pour le choix du protocole, l'ajustement et l'interprétation de l'examen,
- Secrétariat pour gérer le circuit patient
- Responsable des réseaux d'imagerie médicale pour les transferts d'images
- Brancardiers et ambulanciers pour le transport et l'installation des patients

- Unité de soins pour la prestation d'actes,
- Service de maintenance pour le suivi technique des appareils
- Ingénieur biomédical et radiophysicien médical pour la mise en oeuvre des traitements

Structures

- Etablissement de soins publics ou privés (services de radiologie, de radiothérapie, de médecine nucléaire)
- Cabinet médical de radiologie

Conditions

- Travail en zone contrôlée
- Horaires fractionnés, travail en fin de semaine, les jours fériés ou de nuit
- Astreintes ou gardes en milieu hospitalier
- Risques liés à l'exposition aux radiations ionisantes et aux produits toxiques
- Station debout prolongée et exposition à la lumière artificielle
- Respect des normes internationales de radioprotection

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Manipulateur en radiologie
- Manipulateur en radiologie médicale

LIENS PROFESSIONNELS

- Association française du personnel paramédical d'électroradiologie (AFPPE)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- Encadrant(e) d'unité de soins et d'activités paramédicales
- Formateur(trice) des professionnels de santé
- Dosimétriste
- Coordinateur(trice) de parcours en santé

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- Fonction publique territoriale

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00
http://metiers.anfh.fr/05L30